



COMITE DIRECTEUR EXTRAIT PROCES VERBAL DE LA REUNION N°23 DU 15 FEVRIER 2020

Présidence : Bernard GIBARU

Présents : Gérard BELLOT, Denis BERNIER, Francis BONHOMME, Ghislain BRIQUET, Patrick CHRETIEN, Jacky DEGEN, Didier DERULLE, Brahim FOUZARI, Daniel GEORGES, Raphaël GOSSET, Maryse MATHY, Michel STOUPY, Guy VALLEE, Miguel VINCENT

Excusés : Christian BAUDIER, Michel ADIN, Jacky GHEZA, Martial GUILAIN.

Invités : Alexandre BROUTOT (Directeur administratif), Maximilien FRADIN (CTR) Romain OFFROY (CTD DAP), Roland TISSERANT (Président de la CDA).

COMPOSITION GROUPES CHAMPIONNAT SENIORS FEMININES GROUPAMA 2^{ème} PHASE

Le règlement du championnat Séniors Féminines Groupama (Article 4) stipule qu'à l'issue de la première phase, en fonction des résultats et du classement, des groupes de niveau seront constitués. Le groupe Honneur sera composé des équipes ayant terminées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} du groupes A « 1^{ère} phase » et des équipes ayant terminées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} du groupe B « 1^{ère} phase ».

Ainsi, au regard des résultats de la 1^{ère} phase du championnat Séniors Féminines Groupama, les équipes de Challerange 1, Le Chesne 1, Villers Semeuse 2, Monthermé 1, Torcy Sedan 1 et Aubrivoise 1 sont promues en Championnat Honneur.

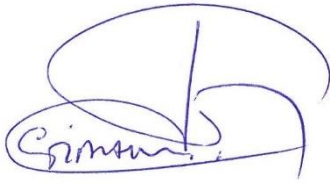
Cependant, le club de Challerange, en date du 14/01/2020 a fait part de son intention de ne pas évoluer en 2^{ème} phase Honneur et d'être reversée en 2^{ème} phase Consolation sous peine de se désengager.

Bien que ce souhait aille à l'encontre du règlement et de l'éthique sportive, le Comité Directeur réunit lors de sa réunion du 15/02/2020 a décidé à la majorité et ce à titre exceptionnel, de trouver une solution visant à promouvoir l'intérêt de la pratique, et permettre la bonne structuration de la 2^{ème} phase.

A cet effet, et afin de composer un groupe Honneur de 6 équipes, la décision a été prise de repêcher le 4^{ème} du groupe A. Tout en ayant pris le soin de les contacter afin de connaître leur souhait et donc de ne pas l'imposer, l'équipe de RETHEL, en tant que 4^{ème} du groupe A, est promue en Poule Honneur pour la seconde phase.

Il a également été décidé de réfléchir à des ajustements pour la saison prochaine afin que cette situation ne se reproduise pas.

Le Président
Bernard GIBARU



Le Secrétaire de séance
Alexandre BROUTOT



Le Secrétaire Général
Raphaël GOSSET

